

# polémique Madrane nie tout conflit d'intérêts au sein de son cabinet

**A**lberto Mulas. Dans le dossier de l'ISPPC, ce nom revient dans un des chapitres. L'ancien directeur de la Cité de l'enfance aurait perçu des frais forfaitaires de 400 euros par mois, alors qu'il est détaché au cabinet du ministre de l'Aide à la jeunesse depuis 2014. Soit un total de 12.000 euros environ. Le Carolo est également au centre d'un dossier de nos confrères d'*Alter-Echos*, où des acteurs du secteur l'accusent ouvertement de conflit d'intérêts. Autrement dit, à travers ses fonctions actuelles, il chercherait à favoriser l'institution auprès de laquelle il retournera à la fin de son détachement.

Face à ses multiples accusations, son ministre a choisi de monter au créneau pour le défendre. Rachid Madrane (PS) apporte des réponses aux différentes accusations qui visent son chef de cabinet adjoint.

**Les frais.** Le ministre explique qu'Alberto Mulas percevait un « package salarial » qui, en cas de détachement, est maintenu. Le travailleur détaché est toujours rémunéré par son employeur initial (ici, l'ISPPC), lequel se fait rembourser par le cabinet. A cela s'ajoute, pour le salarié, une prime de cabinet. Les 400 euros mensuels ne figureraient pas dans le montant réclamé à la Communauté française. « Mais lui n'aurait pas pu le voir puisque c'est l'ISPPC qui continuait à le payer », insiste le ministre. Il ne pouvait toutefois ignorer l'existence de ces frais

mensuels puisqu'il avait dû, à un moment ou un autre, les négocier. Par ailleurs, le maintien de ces frais ne résulterait pas d'une erreur administrative mais d'une décision de l'ex-secrétaire général de l'intercommunale, Alain Dugaucquier. Un mail attestant de cela aurait toutefois, depuis lors, disparu, explique Nicolas Tzanetatos à nos confrères de *Sud Presse*.

**La Mado.** Cette maison de l'adolescent (Mado), expérience pilote mise sur pied à Charleroi par Alberto Mulas, sollicitait un agrément définitif. Une demande refusée par la commission d'agrément, désavouée ensuite par le cabinet. Le refus se basait sur le fait que le public de la Mado pouvait s'étendre jusqu'à 25 ans et que les services proposés ne complétaient pas l'offre existante, mais la concurrençait. Rachid Madrane explique sa décision par le fait que sa volonté était déjà, à l'époque, d'étendre la politique de l'aide à la jeunesse aux jeunes adultes jusqu'à ce plafond de 25 ans (finalement, ce sera 22 ans dans le prochain décret). « Et l'extension des Mado à d'autres centres urbains se trouve dans la Déclaration de politique communautaire », ajoute-t-il.

**Le refinancement.** *Alter Echos* explique que l'ISPPC s'est adjugé la part du lion dans l'enveloppe complémentaire de 11,3 millions obtenue pour le secteur de l'aide à la jeunesse en 2017. Il s'agissait de financer de nouvelles places d'accueil en SAAE (hébergement) et en SAIE (accompagnement en famille). Pour l'hébergement, deux

dossiers sont rentrés, dont un de l'ISPPC. « Il fallait aller très vite, trouver des réponses rapides des opérateurs », rappelle Madrane. L'intercommunale aurait-

elle profité d'un délit d'initié ? « Depuis les travaux budgétaires d'octobre, le secteur savait que nous allions demander un refinancement et que nous allions lancer des appels à projets », défend le ministre. Pour l'accompagnement en famille, sur 38 nouvelles places octroyées à Charleroi, 26 vont à l'ISPPC. Au cabinet, on explique que le financement a été réparti par une commission ad hoc. Celle-ci était composée de sept personnes, dont Alberto Mulas. « Alberto est directeur de cabinet adjoint, rappelle Rachid Madrane. Au-dessus de lui, il y a mon chef de cabinet. Et au-dessus, il y a le ministre, qui décide. »

**Conflit d'intérêts.** Directeur à l'ISPPC, Alberto Mulas y retournera une fois son détachement terminé. Ce qui le place dans une position où il peut décider de financer l'institution qui l'emploie. Une situation de conflit d'intérêts potentiel. « C'est nous qui sommes allés le chercher, insiste le ministre. Car c'est quelqu'un de très compétent dans son domaine. Et il faut savoir que l'aide à la jeunesse est un secteur très fermé et il faut aller chercher les spécialistes dans les structures existantes. » Et Rachid Madrane de préciser : « Structurellement, Alberto n'occupe pas une position qui lui permet d'orienter l'argent à sa guise. » ■

PASCAL LORENT